

**16th VENTURES**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 231 rue Saint-Honoré**  
**75001 Paris**  
**881 921 316 RCS Paris**

---

**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 30 NOVEMBRE 2023**

Le 30 novembre 2023, à 9h30, les associés de la Société 16TH VENTURES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à Paris, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 3 novembre 2023.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Yann BEUZIT préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Monsieur Yann BEUZIT.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de la moitié du capital social (pour les décisions extraordinaires ou mixtes).

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer à titre extraordinaire.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de M. Yann BEUZIT de ses fonctions de Président.
- Nomination d'un nouveau Président.
- Pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIÈRE RESOLUTION – DEMISSION DU PRESIDENT**

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Yann BEUZIT de son mandat de Président de la société 16TH VENTURES, à compter du 30 novembre 2023.

Ainsi, Monsieur Yann BEUZIT cessera ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

YB

## DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION DU PRESIDENT

L'assemblée générale prend acte de la nomination en qualité de Président de la société 16TH VENTURES, de Monsieur David AOBADIA, né le 19 avril 1983 à Rillieux-la-Pape (69), de nationalité Française, demeurant au Flat 3, 31-33 Priory Park Road, London NW6 7UP (UK).

Monsieur David AOBADIA déclare accepter cette fonction pour laquelle il remplit les conditions légales, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

## TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

### FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée  
**Yann BEUZIT**

